

spécialisée: Rudolf P. Winzenried, paroisse de Kirchlindach; coopération: Manuela Schmitz-Kunckler, paroisse de Stettlen. J'ai déjà annoncé il y a une année mon retrait de la présidence de l'arrondissement pour le prochain synode d'arrondissement. ■

Berne-ville

Le projet de fusion est en bonne voie

 **Andreas Hirschi**
président du Petit Conseil ecclésiastique

En 2018, la paroisse générale de Berne, qui coïncide avec l'arrondissement de Berne-ville, a mis l'accent sur deux points forts: le projet de fusion «Une Paroisse de Berne», et la mise en œuvre de la stratégie immobilière.

- Sur le projet de fusion «Une Paroisse de Berne»: un comité de pilotage ad hoc doit déterminer l'organisation

et le fonctionnement de la future paroisse de Berne. Le projet «Règlement d'organisation Une paroisse de Berne» en est la base. La conférence des partenaires de négociations est composée d'une personne pour chacune des 12 paroisses et d'un représentant de la paroisse générale. Après six rencontres d'une journée, la première lecture du projet est désormais à bout touchant. Si tout se déroule comme prévu, une votation sur la fusion pourrait déjà avoir lieu en 2019.

- Sur la mise en œuvre de la stratégie immobilière: le Petit Conseil ecclésiastique a soumis aux paroisses un document de travail sur les directives en vue de la mise en œuvre de la stratégie immobilière, incluant des propositions de solution. Tout est parti de la décision du Grand Conseil ecclésiastique de novembre 2013 visant à réduire les coûts du parc immobilier de 50%, dans le cadre des mesures prises pour assainir les finances. Lors d'une séance d'infor-

mation fin juin, les conseils paroissiaux ont été invités à se prononcer à ce sujet avec délai à fin mars 2019. Il est encore trop tôt pour dire si la mise en œuvre a abouti selon ce qui était prévu. En novembre 2018, 34 des 43 membres du Grand Conseil ecclésiastique ont signé et déposé une motion avec le but suivant: «Les directives devraient faciliter la vie ecclésiastique et non pas ériger de nouveaux obstacles.» Le Petit Conseil ecclésiastique est chargé de maintenir le calcul des coûts sur la base du nombre de membres en 2013, de prolonger l'évaluation des coûts du parc immobilier jusqu'à fin 2025, et, si la fusion devient effective, de prolonger cette évaluation jusqu'à la fin de la cinquième année suivant la fusion. ■

